

DES OBJECTIFS AMBITIEUX

- ◇ Massifier les productions d'énergies d'origine renouvelable en s'impliquant techniquement et financièrement dès les phases d'amorçage,
- ◇ Favoriser l'acceptation des projets en intégrant systématiquement une démarche de concertation le plus en amont possible et en favorisant l'investissement citoyen dès que les projets le permettent,
- ◇ Permettre aux communes, aux EPCI et aux citoyens d'être acteurs de la transition énergétique de leur territoire en s'appuyant sur un acteur de confiance.

UNE VALEUR AJOUTÉE

La valeur ajoutée des installations d'énergies renouvelables reste sur le territoire.

La SEM EnR Citoyenne s'emploie à :

- ◇ Participer activement aux transitions,
- ◇ Augmenter la part d'énergies renouvelables produite dans le mix énergétique,
- ◇ Valoriser les entreprises locales,
- ◇ Protéger les intérêts des collectivités et des acteurs locaux.

ÉCONOMIE ET INTÉRÊT GÉNÉRAL

- ◇ Collectivités : au-delà de la fiscalité et des loyers, perception de dividendes et d'intérêts de comptes courants d'associés,
- ◇ Entreprises : nouvelle activité économique créatrice d'emploi et d'insertion sociale départementale et régionale.

NOTRE RAYONNEMENT

La Société d'Économie Mixte Énergies Renouvelables Citoyenne intervient dans le Jura et dans le Doubs.

JURA ET DOUBS



NOUS CONTACTER :

1 rue Maurice Chevassu
39000 LONS-LE-SAUNIER
contact@sem-enr.fr

03 84 47 69 63

www.sem-enr.fr

SEM EnR
Citoyenne

**PRODUCTION
D'ÉLECTRICITÉ
PAR ÉNERGIES
RENOUVELABLES**

JANVIER 2025

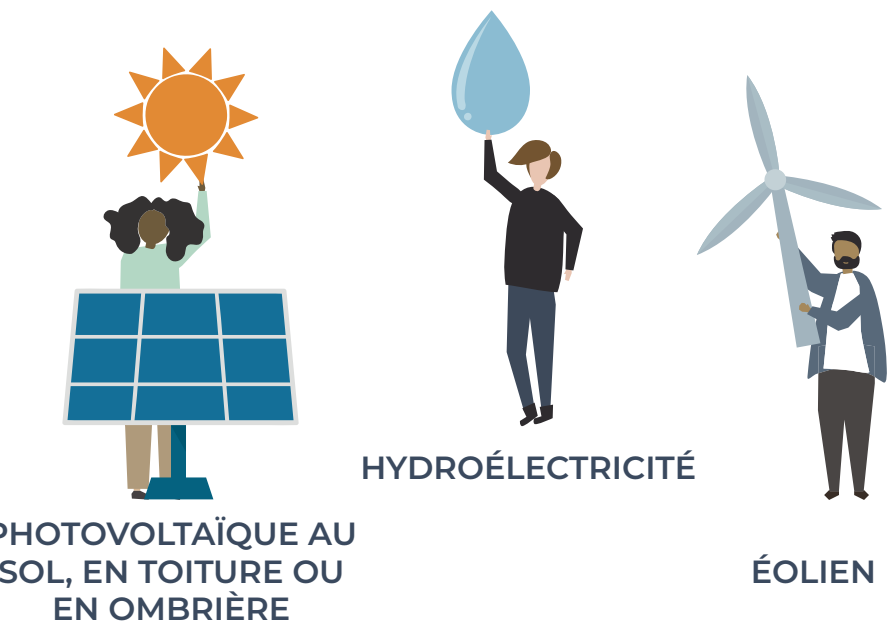
POURQUOI LA SEM ENR CITOYENNE

Forte de l'expérience acquise lors de l'achat d'une éolienne sur le parc situé à Chamole, la SEM EnR Citoyenne a décidé de reprendre la main dès l'origine de chaque projet. Ainsi, la SEM EnR Citoyenne intervient principalement sur du foncier dégradé ou artificialisé, propriété des collectivités, sans exclure d'autres demandes spécifiques.

LES PRINCIPES DE TRAVAIL DE LA SEM ENR CITOYENNE

- ♦ Redonner aux collectivités la maîtrise de leurs projets en ayant voix aux décisions,
- ♦ Prendre les risques financiers à la place des collectivités,
- ♦ Leur faire bénéficier au maximum des retombées financières et leur apporter des recettes supplémentaires.

LES FILIÈRES PRIVILÉGIÉES

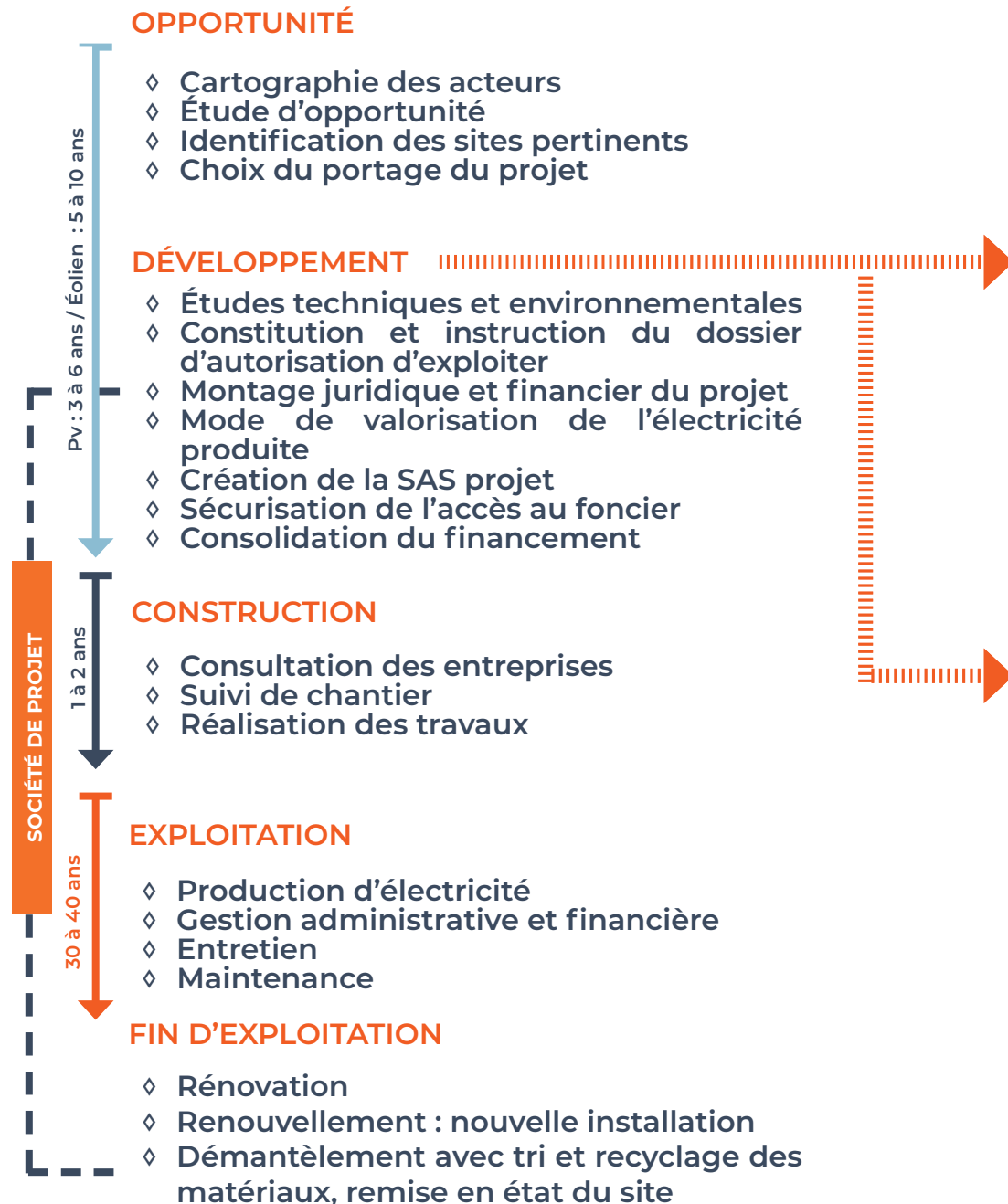


UNE IMPLICATION ADAPTÉE À CHAQUE PROJET

LES INCONTOURNABLES :

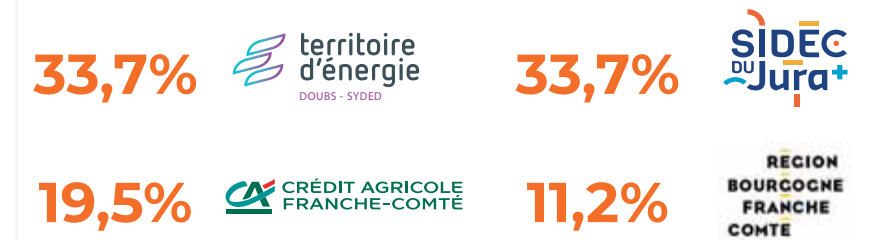
- ♦ Sensibilisation des élus et présentation du rôle qu'ils peuvent jouer,
- ♦ Définition du projet par les élus en coconstruction,
- ♦ Élaboration d'une convention entre les parties prenantes,
- ♦ Financement des études par la SEM EnR Citoyenne,
- ♦ Instauration d'un comité de pilotage incluant les collectivités et acteurs associés.

COMMENT SE DÉROULE UN PROJET AVEC LA SEM ENR CITOYENNE ?



L'ACTIONNARIAT

Capital social de 9 238 700 €



Actionnaires représentant 2%



DEUX TYPES DE DÉVELOPPEMENT :

- ♦ **Développement en propre** : portage de projet d'énergie renouvelable en propre, de la protection à la réalisation de l'installation en passant par l'obtention du permis de construire.
- ♦ **Co-Développement** : apport d'une expertise technique et d'un réseau institutionnel pour l'émergence des projets d'énergies renouvelables.

AUTRES POSSIBILITÉS :

- ♦ Prestations pour conduire toutes études et accompagner les collectivités dans le déploiement des énergies renouvelables sur leur territoire.

